

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

**LA NORME CANADIENNE 44-101 SUR LE *PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN
PROSPECTUS SIMPLIFIÉ***

ET À

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 44-101IC

Le 3 mai 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications aux textes énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 31 mai 2013.